

# BULLETIN D'INSCRIPTION NOEL 2018

Coublevie, le 28 novembre 2018

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les modalités d'inscription pour vos enfants et vos jeunes pour cette fin d'année :

- ✓ Les inscriptions démarrent **pour les Coubleviteains ce vendredi 30 novembre** et pour les extérieurs (en fonction de la disponibilité) le vendredi 14 décembre. **Les familles qui se présentent lors de la permanence mise en place à l'Accueil de Loisirs seront prioritaires dans le traitement de l'inscription de leurs enfants.**  
**MODIFICATIONS PERMANENCES : vendredi 30/11 de 8h30 à 18h30, non-stop et samedi 01/12 de 9h à 12h.**  
Puis en fonction de nos horaires d'ouverture.  
**IMPORTANT : pour les prélèvements**, l'envoi par mail est possible et sera traité hors permanence avant les préinscriptions. Nous acceptons également par mail les préinscriptions datées à partir du 30/11, mais celles-ci ne seront pas traitées en priorité.  
**ATTENTION** : inscriptions sous conditions pour les enfants porteurs de handicap, se rapprocher de la Direction.
- ✓ Votre dossier d'inscription 2018-2019 doit être à jour. **L'inscription se fait pour 2 jours minimum.**
- ✓ Constitution des groupes : 3-5 ans, 6-9 ans et les 10-14 ans (minimum 3 jeunes inscrits par jour).
- ✓ Vous trouverez un bulletin d'inscription pour la période des vacances de Noël. **Le règlement est à effectuer au moment de l'inscription et validera celle-ci.** L'encaissement se fera audébut des vacances et la facture vous sera envoyée par mail à la fin de la période.  
**ATTENTION** : La Direction se réserve le droit de libérer des places pour les personnes sur liste d'attente si le règlement n'est pas déposé 15 jours avant le début des vacances (21/12).
- ✓ **CHANGEMENT** : Vous trouverez ci-joint notre nouvelle grille tarifaire hebdomadaire par enfant/jeune:

Forfait HEBDOMADAIRE	Quotient	< à 610	611 à 810	811 à 1010	1011 à 1210	1211 à 1410	1411 à 1610	1611 à 1810	> 1811
		5% de réduction	2 jours	22,80 €	23,75 €	33,25 €	37,05 €	39,14 €	40,66 €
	3 jours	34,20 €	35,63 €	49,88 €	55,58 €	58,71 €	60,99 €	63,56 €	66,12 €

- ✓ **ATTENTION** : une aide du CCAS de 4 €/jour sera attribuée pour les Coubleviteains uniquement pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 610 €. **L'aide est à déduire du tarif affiché ci-dessous.**
- ✓ Le programme d'animation sera mis en ligne le 14 décembre sur notre site internet <http://leo-coublevie.org/>
- ✓ Vous trouverez le **règlement intérieur 2018-2019 avec notre nouvelle grille tarifaire** pour le détail des modalités sur :  
[http://leo-coublevie.org/wp-content/uploads/2018/10/REGLEMENT-INTERIEUR-Coublevie-2018-2019\\_correctif-tarifs.pdf](http://leo-coublevie.org/wp-content/uploads/2018/10/REGLEMENT-INTERIEUR-Coublevie-2018-2019_correctif-tarifs.pdf)

L'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs

## BULLETIN D'INSCRIPTION NOEL 2018

**Vous trouverez ci-dessous le tableau pour l'inscription des enfants et des jeunes pour la période de NOEL 2018 (soit du 02/01/2019 au 04/01/2019).**

Nom - prénom du 1<sup>er</sup> enfant : Age :  
 Nom - prénom du 2<sup>ème</sup> enfant : Age :  
 Nom - prénom du 3<sup>ème</sup> enfant : Age :  
 Nom - prénom du 4<sup>ème</sup> enfant : Age :

<b>FORMULE ACCUEIL DE LOISIRS</b>				
<b>JANVIER</b>	<b>1<sup>er</sup> enf.</b>	<b>2<sup>e</sup> enf.</b>	<b>3<sup>e</sup> enf.</b>	<b>4<sup>e</sup> enf.</b>
<b>Mercredi 2</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Jeudi 3</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Vendredi 4</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Attention : minimum 2 jours d'inscription</b>				

Type de règlement :

Chèque (à l'ordre de Léo Lagrange Centre Est)                    €  
 Chèques vacances (remplis avec nom et adresse du titulaire)                    €  
 Espèces                    €  
 CESU                    €  
 Crédit: montant                    €  
 Prélèvement au 20/01/2019 (réservé aux permanents déjà enregistrés)

Soit un montant total de :                    €

Réglé le :

Date et signature des parents(ou nom-prénom) :